



## REGLEMENT JEU CONCOURS LUNEO **CHASSE AU TRESOR** DU 16 AU 22 SEPTEMBRE 2021

- **Article 1 - Organisation du jeu**

La société BUS EST immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro : 39208391100207 dont le siège est situé au 165 RUE HENRI MOISSAN 54710 LUDRES organise du 16 au 22 Septembre 2021 à 18h un jeu gratuit sans obligation d'achat.

Les organisateurs du concours : le concours est organisé sur le réseau de transport Lunéo.

- **Article 2 - Conditions de participation :**

- Pour participer au concours et tenter de gagner "**Une console SWITCH**" d'une valeur de « **329,99€** ».
- **Trouver une des cartes LUNEO cachée sur l'ensemble du réseau de transport LUNEO et la ramener à l'agence de mobilité – Transports située 3 Place Pierre Semard, 54300 Lunéville pour valider sa participation.**
- Les cartes sont numérotées et ne peuvent être dupliquées
- Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique
- Tout participant mineur doit obtenir l'autorisation écrite préalable de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au jeu. La société organisatrice pourra demander à tout participant mineur de justifier d'une autorisation et, dans le cas échéant, disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation.
- Les membres de l'entreprise BUS EST ne peuvent participer au jeu.

- **Article 3 - Mode de désignation du gagnant :**

- L'agent d'accueil et d'informations de l'agence mobilité – transports prendra les coordonnées du participant et le numéro de la carte pour valider sa participation au tirage au sort entre toutes les personnes qui auront trouvé une carte, il aura lieu à la fin du jeu, **le 23 septembre.**
- Chaque participant ne peut ramener qu'une seule carte pour participation.
- Le tirage au sort sera réalisé le 23 septembre 2021 à 17h à l'agence de mobilité – transports. Le numéro de la carte tirée au sort définira le nom du gagnant.
- Après le tirage au sort, le gagnant sera contacté par téléphone. Celui-ci doit donner une réponse dans un délai de 7 jours à compter de la notification d'avis de son gain. Si le gagnant ne donne pas de réponse, il sera considéré comme renonçant à son gain, le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

- **Article 4 - les modalités de remise des lots :**

- Le lot doit être accepté tel quel, il n'est ni échangeable, ni monnayable.
- Le gagnant sera contacté par téléphone pour être informé de la date et de l'heure de la remise du lot officielle.
- Le lot est à venir récupérer **à l'agence de mobilité – Transports située 3 Pl. Pierre Semard, 54300 Lunéville.**